



REGLEMENT INTERIEUR

Remise des clefs



Les clefs du gîte seront remises **exclusivement** à la personne ayant signé le contrat. A cette occasion, elle prendra connaissance des règles de sécurité, du fonctionnement des différents appareils (lave-vaisselle, ...) et nous effectuerons une visite du gîte.

☞ Prévoir entre 30 mn et 1 h 00.

La personne au nom de laquelle a été établi le contrat de location du gîte est tenue d'appliquer et de faire appliquer le règlement ci-dessous :

Normes de sécurité

Le gîte est soumis aux normes et réglementations s'appliquant aux établissements recevant du public.

Capacité d'accueil du gîte :

- Salle: 80 personnes
- Hébergement : 37 couchages.

- ☞ Vous êtes tenu de respecter la capacité d'accueil du gîte.
- ☞ La répartition des lits dans les chambres ne doit pas être modifiée.
- ☞ Les issues de secours sont maintenues dégagées.



Aucune cuisson dans les salles - Aucun mode de cuisson ne doit être ajouté dans la cuisine.

Sécurité incendie : Le gîte est équipé d'un système de détection incendie qui déclenche une alarme en présence de fumée ou de température anormalement élevée. Ce dispositif ne doit en aucun cas être mis hors service par quelque moyen que ce soit.

► Procédure en cas d'alarme incendie :

- 1) Faire évacuer immédiatement le gîte (cf : plan d'évacuation affiché dans les locaux).
- 2) S'assurer que tout le monde est sorti. Compter les invités.
- 3) Appelez les pompiers et le propriétaire.
- 4) Utiliser les extincteurs qui sont à votre disposition dans le gîte.

Remarque pratique : Les cierges étincelants, les mini-feux d'artifice pour les gâteaux et les fumigènes pour les soirées dansantes déclenchent régulièrement les sirènes, il est préférable de ne pas les utiliser. Les bougies peuvent être allumées sans aucun problème .

Cigarette



Conformément à la réglementation, il est interdit de fumer dans le gîte.

Animaux

Les animaux ne sont pas autorisés à l'intérieur du gîte. Seuls les chiens d'aveugles sont acceptés. A l'extérieur, ils seront maintenus attachés.



Décoration de la salle

Pour la décoration, nous avons installé de nombreux crochets dans la salle, vous pouvez aussi vous servir des poutres comme support. Si vous envisagez de suspendre des éléments au plafond nous vous prêterons des aimants .



Nous nous efforçons de maintenir la salle en bon état. Aussi, nous vous demandons **de ne pas utiliser de punaises, d'agrafes ou de scotch sur les murs et les portes et de ne pas soulever les dalles du plafond.**

☞ L'utilisation des confettis est interdite.

Un certain nombre de cadres et dessins agrémentent les murs du gîte. Ces tableaux ont été réalisés par les enfants qui séjournent chez nous pendant les vacances. Sans valeur marchande, ils ont toutefois une grande valeur affective et nous demandons de les laisser à leur place.

Nuisances sonores

Actuellement aucune limite horaire n'est imposée pour l'arrêt de la musique. Afin que cette liberté ne soit pas entravée dans l'avenir, pensez aux voisins :
Veillez à **fermer les portes et fenêtres** (surtout toutes celles de la façade sud).



A partir de 2h00 du matin réduisez les décibels !

☞ Les feux d'artifices et autres fusées et pétards ne sont pas autorisés.

Mobilier

Vous avez la possibilité de disposer les tables et les chaises à votre convenance. Par contre les autres meubles (buffet, lits, armoire, ...) ne doivent pas être déplacés.
Vous éviterez ainsi casse et dégradation.

Utilisation de la cuisine

La cuisine du gîte est considérée comme une cuisine de restauration collective à ce titre nous vous demandons de respecter les dispositions suivantes :

- Entrer dans la cuisine uniquement des produits sains et propres.
- Entreposer dans la cuisine uniquement ce qui est d'ordre alimentaire.
- Utiliser le matériel de cuisine et la vaisselle uniquement à des fins alimentaires.
- Interdire l'accès aux animaux.
- En fin de séjour nettoyer la cuisine conformément à la procédure de nettoyage affichée dans celle-ci.

Ménage*

Le gîte **et ses abords** sont rendus propres en fin de séjour.

Balais, pelles, serpillières, produit de sol... sont à votre disposition dans le local technique.

N'oubliez pas de :



- Vider les poubelles y compris celles des chambres en respectant le tri sélectif.
- Enlever les décorations ainsi que les fils de fixation.
- Ranger le matériel dans la cuisine (voir l'étiquetage des étagères).
- Remettre les tables et les chaises dans la configuration d'arrivée.

A l'extérieur :

- Enlever papiers et mégots
- Vider le barbecue et nettoyer l'endroit où vous avez éventuellement grillé un cochon

**L'option forfait ménage proposée par le propriétaire comprend : le nettoyage des chambres et des salles de bains, le nettoyage de la salle et des parties communes.*

Quelque soit l'option choisie, le locataire est tenu de nettoyer la cuisine et de retirer tous les débris à l'intérieur comme à l'extérieur (vaisselle jetable, papiers, ballons, mégots..)

Retirez dès le dimanche matin panonceaux, ballons ou décors mis sur le trajet.

Accidents et Assurances

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait ou du fait de ses invités. Vous êtes invité à souscrire un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

☞ Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident à l'intérieur ou à l'extérieur du gîte.

☞ Surveillance des enfants : les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. La ferme peut présenter des dangers ne laissez pas les enfants s'y promener seuls

Nous vous remercions de votre compréhension.